

Délibération 2023 / 10-12

L'an deux mil vingt-trois le lundi trente octobre à onze heures quarante-cinq minutes, un Conseil Municipal extraordinaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Jean-François CHAMPEAU, Didier LASSECHERE, Jacques FAURE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ.

Etaient absents : M. Maurice BESSE, M. Anthony BUYS, M. Arnaud PICOUT, M. Cédric LECOMTE, Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Secrétaire de séance : M. Jean-François CHAMPEAU

* * * * *

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE FUYARDES DE LA COMMUNE DE ROYERE DE VASSIVIERE :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le marché de travaux de remplacement des conduites d'eau potable fuyardes de la commune de Royère de Vassivière notifié le 26 août 2021 à la Société BTP TRULLEN ;

Considérant que pour la bonne exécution de ce marché, un réajustement doit être opéré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve l'avenant n°1 au marché des travaux de remplacement des conduites d'eau potable fuyardes de la commune de Royère de Vassivière.

- Montant initial du marché : 77 001.93 € HT

- Montant de l'avenant n° 1 : 7 091.26 € HT

- Nouveau montant du marché (montant initial + avenant n° 1) : 84 093.19 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces correspondantes.

Fait et délibéré en Mairie, le 30 octobre 2023



Raymond RABETEAU